

Préparer le rendez-vous de carrière avec le SNES-FSU Aix-Marseille

Jeudi 8 octobre 14 h / 17 h - Siège du SNES-FSU Aix-Marseille - Marseille

Jeudi 15 octobre 9 h / 12 h ou 14 h / 17 h - Collège Mallarmé - Marseille

Mardi 10 novembre 9 h / 12 h ou 14 h / 17 h - LP L'Estque - Marseille

Jeudi 12 novembre 9 h / 12 h ou 14 h / 17 h - Cité scolaire Mistral - Avignon

Mardi 23 novembre 9 h / 12 h ou 14 h / 17 h - Sisteron

Depuis le 1er septembre 2017, certifiés, agrégés, CPE, Psychologues de l'EN, PLP, PEPS, PEGC, ont une nouvelle carrière, qui implique en particulier un nouveau rythme d'avancement d'échelon et un nouveau dispositif d'évaluation.

L'évaluation administrative annuelle par le principal ou le proviseur est supprimée, et les inspections n'ont plus lieu à des moments aléatoires. Notre évaluation prend maintenant la forme de **trois rendez-vous de carrière** qui se déroulent à des moments bien précis : au cours de la deuxième année du 6° échelon de la classe normale, au cours du 8° échelon de la classe normale, entre le 18° et le 30° mois, au cours de la deuxième année du 9° échelon de la classe normale.

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière cette année sont ceux dont le rendez-vous de carrière initialement prévu en 2019/2020 n'a pu se tenir du fait du COVID (le rendez-vous de carrière se tiendra d'ici fin décembre) et ceux dont le rendez-vous de carrière doit normalement avoir lieu en 2020/2021. Ils recevront un courrier de leur inspecteur leur annonçant l'inspection quinze jours avant. A l'issue de l'inspection, ils auront un entretien avec l'inspecteur, puis dans les six semaines qui suivent, un entretien avec le principal ou le proviseur de leur établissement. Début janvier pour les premiers, en fin d'année pour les seconds, ils auront connaissance de l'évaluation arrêtée par le Recteur, évaluation qu'ils pourront contester avec l'appui du SNES-FSU Aix-Marseille.

Le SNES-FSU Aix-Marseille propose plusieurs journées de stages de formation syndicales destinés aux collègues qui seront évalués cette année pour les aider à se préparer à ce rendez-vous de carrière et en trier le meilleur part. En particulier, l'entretien avec le principal ou le proviseur suppose une préparation particulière. Les stages permettent également de comprendre comment contester efficacement l'évaluation le cas échéant.

C'est pourquoi nous invitons les collègues à s'inscrire à l'un des stages proposés, en déposant une demande d'autorisation d'absence au moins un mois avant la date du stage auprès du secrétariat administratif de votre établissement, et en s'inscrivant auprès du SNES-FSU Aix-Marseille ([cliquer ici](#))